

Le Quatre sept an mil huit cent cinquante-un à cinq heures du jour

ACTE DE MARIAGE de Jean Marin  
 âgé de vingt deux ans, né à Orléans département de Loiret  
 de la Préfecture le vingt sept du mois de décembre mil  
huit cent vingt deux profession de commerçant domicilié  
 à la Gade département de Loiret fils majeur de

profession de \_\_\_\_\_  
 domicilié à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_ et de père  
Martelime Marin Midi à Pithou Loiret le vingt deux novembre mil  
huit cent quarante huit d'une part.

Et de Eugénie Constance Blanc (domiciliée à \_\_\_\_\_)  
 âgée de vingt deux ans, née à la face département de Loiret  
 de la Préfecture du mois de juillet mil huit cent vingt deux domiciliée  
 à la Gade département de Loiret fille majeure de Pierre  
Blanc profession de propriétaire cultivateur  
 domicilié au del la face département de Loiret et de Madame Henriette Constant par profession de autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° de publication de mariage fait par nous deux  
 officiers le dimanche vingt sept juillet dernier.  
 Etait d'acte de naissance de futures époux, le vingt sept de leur naissance, le vingt sept  
 juillet vingt deux de leur naissance.

Consentement au présent mariage donné par les père & mère légitimes (père)  
 époux devant moi, Henri Dubouché Notaire en son domicile à la résidence de St. Georges  
Indre et Loire le quatre sept au mois de juillet mil huit cent vingt deux.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que  
 en chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les  
 devoirs respectifs des époux.

16 sept sept sept



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,  
 assisté par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date de  
 ce jour, le quatre sept du mois de juillet mil huit cent cinquante  
 au lieu de \_\_\_\_\_  
 M. \_\_\_\_\_  
 notaire à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Eugénie Constance Blanc et  
 l'autre Jean Marin  
 En présence de Henri Dubouché Notaire domicilié à Orléans  
 département de Loiret le vingt sept du mois de juillet mil huit cent vingt deux profession de propriétaire marchand de  
la face époux

De not présent Henri Dubouché domicilié à Orléans  
 département de Loiret le quatre sept du mois de juillet mil huit cent vingt deux profession de propriétaire marchand de  
la face époux

De not présent Jean Marin domicilié à la Gade  
 département de Loiret le quatre sept du mois de juillet mil huit cent vingt deux profession de commerçant marchand de  
la face époux

Et de not présent Eugénie Constance Blanc domiciliée à la Gade  
 département de Loiret le quatre sept du mois de juillet mil huit cent vingt deux profession de propriétaire marchand de  
la face époux

Après quoi, moi Henri Dubouché, Notaire en son domicile à Orléans  
 faisant fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites par-  
 ties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre venant les époux  
 par Jules Henri Dubouché en son domicile au quatre sept.

Henri Dubouché Notaire  
Jean Marin  
Eugénie Constance Blanc  
Henri Dubouché